



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 51635

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur le devoir de mémoire à l'égard des villes ayant connu des exactions durant la Seconde Guerre mondiale. En effet, si certaines sont restées dans l'histoire par l'horreur des exactions nazies, comme Tulle ou Oradour-sur-Glane, d'autres n'ont pas obtenu la notoriété dans la mémoire de nos compatriotes. Ce fut le cas de la ville de Maillé en Indre-et-Loire, où cent vingt-quatre habitants, hommes, femmes et enfants, furent massacrés, le 25 août 1944. D'autres communes ou villes du territoire furent également l'objet d'actes odieux des troupes allemandes ou parfois furent victimes de bombardements alliés. Ces villes ont souffert et ne sont pas toutes classées « Villes compagnons de la Libération ». Il conviendrait néanmoins de les honorer dans la mémoire des Françaises et des Français, par l'appellation « Villes (ou Villages) martyres de guerre ». Cette appellation serait une reconnaissance méritée au courage des populations de ces collectivités. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer son avis sur cette proposition et s'il compte la reprendre à son compte, car elle paraît tout à fait judicieuse.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants partage pleinement la volonté de l'honorable parlementaire de rappeler le martyre de plusieurs communes pendant la Seconde Guerre mondiale et de rendre hommage aux victimes des actes de barbarie commis par les nazis. Plus que la création d'une nouvelle catégorie de communes, qui ne manquerait pas de créer des difficultés et des débats autour des critères d'appartenance et de la mise en oeuvre, le Gouvernement privilégie l'organisation de grandes cérémonies ayant un fort retentissement dans la population et dans les médias. Ainsi, en 2004, le Premier ministre s'est rendu à Oradour-sur-Glane et à Vassieux-en-Vercors pour présider les cérémonies du 60e anniversaire des massacres des habitants de ces communes. Un membre du Gouvernement présidait la cérémonie, organisée à Maillé en Touraine. Le Gouvernement était également représenté par un ministre à Saint-Lô lors de la cérémonie organisée à la mémoire des victimes civiles de la guerre.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51635

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9103

Réponse publiée le : 19 avril 2005, page 4042